



PROGRAMME C2D «CAPITALES REGIONALES»
CELLULE CENTRALE DE SUIVI

DECISION
N° 00222/D/MINH DU/SG/C2D-CR/ING/DU 14 JUN 2024

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT N°00010/AOIR/MINH DU/CIPM-MINH DU/CCCM-TR/CR-C2D/2022 DU 1^{ER} MARS 2022 POUR LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DES PROJETS D'INFRASTRUCTURES ET DES EQUIPEMENTS DIVERS DANS LA VILLE DE BAMENDA DANS LE CADRE DU PROGRAMME C2D-URBAIN « CAPITALES REGIONALES 2 ».

LE MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2018/336 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu les Procès-Verbaux de la CIPM-MINH DU des 21 avril et 19 Mai 2022 portant respectivement examen des rapports des sous-commissions d'analyse des offres administratives, techniques et financières relatives à l'Appel d'Offres International Restreint n°00010/AOIR/MINH DU/CIPM-MINH DU/CCCM-TR/CR-C2D/2022 du 1^{er} mars 2022 pour le contrôle et la surveillance des projets d'infrastructures et des équipements divers dans la ville de Bamenda dans le cadre du Programme C2D-Urbain « Capitales Régionales 2 ».

Vu la lettre n°87/L/MINMAP/CCCM-TR du 09 Juin 2022 portant avis favorable sur la proposition d'attribution du marché relatif à l'Appel d'Offres International Restreint n°00010/AOIR/MINH DU/CIPM-MINH DU/CCCM-TR/CR-C2D/2022 du 1^{er} mars 2022 pour le contrôle et la surveillance des projets d'infrastructures et des équipements divers dans la ville de Bamenda dans le cadre du Programme C2D-Urbain « Capitales Régionales 2 ».

Vu la lettre n°2024/YAO/SM/DN/nk/0805-24 du 28 Mai 2024 de l'AFD portant Avis de non-objection sur le projet de marché pour le contrôle et la surveillance des projets d'infrastructures et des équipements divers dans la ville de Bamenda ;

DECIDE :

Article 1. Le marché pour le contrôle et la surveillance des projets d'infrastructures et des équipements divers dans la ville de Bamenda, est attribué comme suit :

ATTRIBUTAIRE	MONTANT en FCFA TTC	DELAIS (Mois)
Groupement INTEGC/Integrated Engineering Associates	977 134 500	03 Juin 2024 36 mois

Article 2. Le Mandataire dudit Groupement est invité à prendre attache, dès publication de la présente Décision, avec la Cellule Centrale de Suivi du Programme « Capitales régionales », sis Derrière DGSN, Nlongkak – Yaoundé, Tél : 222 219 101, pour notification de l'Ordre de Service de démarrage des prestations.

Article 3. La présente Décision qui annule la décision N°00024/D/MINH DU/SG/C2D-CR/ADCR du 03 février 2023, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Copies :

- MINH DU
- CU-BAMENDA
- ARMP
- CIPM-MINH DU
- STADE-C2D
- AFD
- Attributaire
- SOPECAM, pour publication
- Affichage.

LE MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN

(Signature)

Célestine KETCHA COURTES